



Dans le cadre de la préparation à la journée de mobilisation du 6 décembre pour le droit à un **emploi décent** et contre la nouvelle convention d'assurance chômage, la CGT Pôle Emploi Lorraine lance un appel aux comités et organisations des privés d'emploi ainsi qu'à l'ensemble des salariés de la région Lorraine, via les structures interprofessionnelles de la CGT.

Luttons ensemble contre le classement mensuel des conseillers Pôle Emploi !

Le classement mensuel des équipes et des conseillers Pôle-Emploi est l'acte Deux de la fusion ANPE-ASSEDIC.

En 2000, lors de l'agrément du PARE, le patronat n'avait pas réussi à obtenir que les agents ASSEDIC, dont les contrats de travail étaient de droit privé, puissent couper les allocations. Le statut public des agents ANPE leur permettait de mieux résister aux pressions politiques et patronales.

C'est la raison pour laquelle il a commandé et obtenu en 2008 la fusion ANPE-ASSEDIC. Aujourd'hui, 90% des conseillers emploi ont des contrats de travail de droit privé. **Leur carrière est entre les mains de leur hiérarchie locale.**

Depuis début 2012, la direction générale de Pôle Emploi prépare le "pilotage par les résultats" ou "performance comparée". Concrètement il s'agit de classer mensuellement chaque agence et chaque conseiller Pôle Emploi en fonction du taux de sorties vers l'emploi des personnes privées d'emploi qu'il est chargé de suivre. **Le démarrage de cette course aux chiffres est programmé pour début 2015.**

En quoi est-ce dangereux pour l'ensemble des salariés ?

Le taux de sorties vers l'emploi tient compte seulement de la **quantité** des contrats de six mois ou plus trouvés par les privés d'emploi. **Il ne tient aucun compte de la qualité de ces contrats.** Que l'emploi convienne ou pas, qu'il soit éloigné ou proche, payé correctement ou pas, qu'il corresponde ou pas aux qualifications et aux souhaits de celui qui l'a trouvé ne fait aucune différence. Qu'il ait été trouvé avec ou sans l'aide de Pôle Emploi, ne fait aucune différence non plus. Un comble !

Or chacun le sait : la course à la quantité tue la qualité !

L'objectif du classement mensuel est clair : avec l'ANI de 2013 et la nouvelle Convention d'Assurance Chômage, il vise à accélérer encore la **précarisation des salariés** en mettant la pression, via les conseillers Pôle Emploi, sur tous les chercheurs d'emploi pour les contraindre à abandonner toute exigence en terme de salaire, de proximité, de choix d'un emploi correspondant à ses qualifications. **Contraindre les chômeurs c'est aussi peser sur l'ensemble des salariés.** Nous devons bloquer cette machine de guerre contre les travailleurs avant qu'elle ne se mette en route. **Les conseillers veulent faire leur métier : aider les privés d'emploi dans leur recherche d'emploi, pas les contraindre à prendre n'importe quoi pour faire du chiffre.**